

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## **COVID-19 - INFORMATIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES AUX APPELS D'OFFRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**Mise à jour du 6 avril 2020**

### **Malgré la pandémie du COVID-19, est-ce qu'il est possible de déposer nos soumissions en réponse à un appel d'offres?**

À moins qu'un addenda ait été émis vous donnant des instructions contraires, vous devez déposer votre soumission au lieu et à l'heure indiquée dans les documents d'appel d'offres.

- Pour les soumissions dont le dépôt est prévu à l'adresse suivante :

Édifice Lucien-Saulnier  
Rez-de-Chaussée  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Qc), H2Y 1B5

Votre soumission doit être déposée la journée même de l'ouverture à compter de 10h et avant 13 h 30.

Les bureaux du Service du Greffe seront fermés durant toutes les autres plages horaires.

- Pour les soumissions dont le dépôt est prévu à une autre adresse :

Vérifier avec le responsable de l'appel d'offres si des instructions particulières sont prévues pour le dépôt de votre soumission.

### **Pouvons transmettre notre soumission par Poste Canada ou un service de messagerie?**

Oui, les services de Poste Canada, de messagerie et de livraison de colis étant identifiés prioritaires par le gouvernement du Québec, vous pouvez utiliser ces services pour la transmission de votre soumission. Il est toutefois de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que sa soumission sera reçue avant la date et l'heure d'ouverture prévues.

### **Est-ce que les ouvertures des soumissions auront lieu en public?**

À moins qu'une indication vous ait été transmise par addenda, les ouvertures de soumissions doivent avoir lieu à l'adresse et à l'heure qui sont mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

En raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-014, depuis le 2 avril, les organismes municipaux doivent effectuer l'ouverture des soumissions sans la présence du public ni de ceux qui ont soumissionné. L'ouverture doit se dérouler devant au moins deux témoins n'ayant aucun intérêt en lien avec le contrat visé. L'organisme municipal doit alors produire un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions et, dès que possible, le rendre disponible dans le

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

système électronique d'appel d'offres (SEAO).

## **À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions à poser concernant un appel d'offres de la Ville?**

La procédure demeure la même qu'en temps normal; vous devez communiquer uniquement avec le responsable de l'appel d'offres qui est identifié dans les documents de l'appel d'offres en question. Il est toutefois possible que le délai de réponse soit un peu plus long que la normale en raison de la situation actuelle.

## **Si, en raison de la COVID-19, je ne peux exécuter mon contrat comme il était prévu, est-ce que la Ville appliquera des pénalités ou autres mesures contre nous?**

Chaque situation devra être évaluée au cas par cas. Vous aurez toutefois probablement à démontrer que la situation est réellement reliée à la pandémie de COVID-19.

## **Je suis un fournisseur et je veux m'inscrire ou modifier mon inscription au fichier des fournisseurs de la Ville. Comment dois-je procéder?**

Vous pouvez vous inscrire au fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal et consulter toute la documentation pertinente incluant une Foire aux questions (FAQ) au lien suivant :

[Ville.montreal.qc.ca/fournisseurs](http://Ville.montreal.qc.ca/fournisseurs)